



DIRECTION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE  
L'INDUSTRIE

**EXAMEN DES POLITIQUES NATIONALES DU  
TOURISME - RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

**Juillet 2002**

## EXAMEN DES POLITIQUES NATIONALES DU TOURISME - RÉPUBLIQUE DE CORÉE

(Note de la Corée)

Depuis la prise de fonction de son nouveau gouvernement en 1998, la Corée a entrepris de réformer sa politique du tourisme pour tenir compte de l'importance croissante de cette industrie pour l'économie, et a rebaptisé le ministère chargé de ces questions « Ministère de la culture et du tourisme ». C'est à la faveur de ces réformes que sont entrés en vigueur la Vision 21 du tourisme (1999-2003) et le second Plan de développement du tourisme (2002-2011). Des échanges touristiques entre la Corée du Nord et la Corée du Sud ont été mis en place en 2000, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère pour la péninsule coréenne. En outre, la co-organisation de la Coupe du monde de football 2002 a permis d'améliorer considérablement les installations et infrastructures touristiques, et les prochains Jeux asiatiques prévus pour septembre 2002 devraient à leur tour contribuer au développement du secteur.

### I. ÉVOLUTION DU TOURISME

#### Tendances économiques

L'économie coréenne s'est vite remise de la crise financière qui l'a frappée en 1997. L'accroissement de la consommation intérieure, notamment, lui a permis d'afficher un taux de croissance de 9.3 % en 2000 et de 3 % en 2001, respectivement en dépit de la détérioration de l'activité économique mondiale. En 2002, la croissance devrait augmenter de plus de 5 %. Le taux de chômage, quant à lui, s'est maintenu à 4.1 % en 2000 et 3.7 % en 2001.

Concernant les structures de production industrielle, les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'exploitation minière ont vu leur part tomber de 5.2 % en 1998 à 4.7 % en 2001. La part du secteur manufacturier dans l'industrie coréenne a été ramenée de 30.9 % en 1998 à 30 % en 2001. Celle de l'industrie des services, au contraire, n'a cessé d'augmenter entre 1998 (40.7 %) et 2001 (43.7 %), dans les secteurs de l'information et des télécommunications, et de la culture et du tourisme, en particulier. La part de l'industrie nationale de l'information et des télécommunications dans le PIB est passée de 8.6 % en 1997 à 12.7 % en 2001 : ce secteur est en passe de devenir le moteur économique du pays. En outre, le marché intérieur des contenus culturels numériques a enregistré une hausse de sa production à 1.1 milliard d'USD en 2000 (0.16 milliard en 1998). La part de l'industrie touristique dans le PIB a été évaluée à 4.72 % en 1998.

#### Évolution du tourisme

*Tourisme international (arrivées).* Grâce à l'effort de promotion du tourisme engagé depuis longtemps par les autorités coréennes, 5 321 792 touristes internationaux ont visité le pays en 2000. Cependant, suite à la récession mondiale et aux attentats du 11 septembre 2001, les arrivées internationales ont diminué de 3.3 % en 2001 par rapport à l'année précédente, avec 5 147 228 touristes.

**Tableau 1 – Arrivées de touristes internationaux  
(1997-2001)**

Année	Arrivées de touristes (milliers)	Évolution (%)
1997	3 908	6.1
1998	4 250	8.8
1999	4 660	9.6
2000	5 322	14.2
2001	5 147	-3.3

Selon le classement par région, le marché asiatique a accueilli 74.7 % des touristes internationaux (3.5 % de moins que l'année précédente avec 3 847 185 touristes). Le Japon, l'un des plus importants marchés d'arrivées, a généré la plus forte proportion de touristes étrangers (46.2 %), mais a tout de même perdu 3.8 % par rapport à l'année précédente. La Chine, en revanche, a enregistré un taux de croissance supérieur à 8.9 % en 2001. Alors que les arrivées de touristes internationaux en provenance des autres marchés asiatiques ont fléchi, Taiwan et Hong Kong, Chine, ont respectivement enregistré un taux de croissance de 1.8 et 2 %. En 2001, les arrivées en provenance des États-Unis ont chuté de 6.9 % avec 426 817 touristes (458 617 en 2000). Quant au taux de croissance par région, il indique que toutes les régions ont connu une baisse (Asie : -3.5 %, Amérique : -5.2 %, Europe : -5.2 %, et Afrique : -0.8 %) à l'exception de l'Océanie qui a vu son taux augmenter de 10.4 % (59 682 touristes). Le deuxième plus grand marché d'arrivées après le Japon, est la Chine, qui représente 9.4 % du nombre total de touristes internationaux. Les arrivées en provenance des États-Unis (qui occupaient la deuxième place en 2000) ont manqué de dynamisme et sont donc passées au troisième rang en 2001 avec 8.3 % du nombre total d'arrivées.

**Tableau 2 – Arrivées de touristes internationaux par région**

(Unité : personne, %)

Région/Pays	1998	1999	2000	2001	Taux de croissance (2000-2001)
Asie	3 029 330	3 446 177	3 984 888	3 847 185	-3.5
Japon	1 954 416	2 184 121	2 472 054	2 377 321	-3.8
Chine	210 662	316 639	442 794	482 248	8.9
Autres	864 252	945 417	1 070 040	987 616	-7.7
Amérique	471 317	463 937	534 519	506 787	-5.2
États-Unis	405 735	396 286	458 617	426 817	-6.9
Autres	65 582	67 651	75 902	79 970	5.4
Europe	378 612	385 511	452 478	428 824	-5.2
Autres	370 957	364 160	349 907	364 432	4.2
Total	4 250 216	4 659 785	5 321 792	5 147 228	-3.3

Source: Ministère de la culture et du tourisme

**Tourisme international (sorties).** Le nombre de sorties de touristes coréens, qui avait rapidement augmenté sous l'effet de la libéralisation des voyages à l'étranger en 1989, est en baisse depuis la crise financière de fin 1997. Il a néanmoins augmenté de 41.6 % en 1999 grâce à la perspective de reprise

économique et de stabilisation de la monnaie, et a enregistré un taux de croissance de 26.9 % en 2000. Ce sont 6 084 414 Coréens qui sont sortis du pays en 2001, soit une légère hausse, de 10.5 %, par rapport à l'année précédente. Cette faible augmentation résulte de la baisse du nombre de touristes coréens (-6.8 %) à se rendre aux États-Unis après les attentats du 11 septembre.

Sur le nombre total de sorties du territoire coréen, 43.5 % étaient des vacanciers, 25.6 % des hommes d'affaires, et 10.3 % rendaient visite à leur famille ou à des amis.

**Tableau 3 – Sorties de touristes coréens  
(1997-2001)**

Année	Sorties de touristes (milliers)	Évolution (%)
1997	4 542	-2.3
1998	3 067	-32.5
1999	4 341	41.6
2000	5 508	26.9
2001	6 084	10.5

Selon la classification par région, la destination la plus prisée des Coréens en 2001 était l'Asie, avec 3.9 millions de visiteurs, soit environ 64 % des sorties totales. L'Amérique du Nord a accueilli environ 810 000 Coréens (31 %), ils ont été 390 000 (6 %) à se rendre en Europe et 280 000 (4.6 %) en Océanie. En 2001, la Chine a devancé le Japon pour la première fois en devenant le pays le plus visité par les Coréens au cours de l'année.

**Tableau 4 – Sorties de touristes coréens par région**

(Unité : personne, %)

Région/Pays	1998	1999	2000	2001	Taux de croissance (2000-2001)
Asie	1 915 864	2 808 541	3 326 240	3 891 676	17.0
Japon	822 358	1 053 862	1 100 939	1 169 620	6.2
Chine	484 009	820 120	1 033 250	1 297 746	25.6
Autres	1 609 497	934 559	1 609 497	1 424 310	-11.5
Amérique	499 769	673 481	845 517	813 603	-3.8
États-Unis	425 330	571 332	719 227	670 455	-6.8
Autres	74 439	102 149	126 290	143 148	13.3
Europe	171 236	278 966	369 287	394 645	6.9
Autres	480 057	580 608	967 198	984 490	1.8
Total	3 066 926	4 341 596	5 508 242	6 084 414	10.5

Source : Ministère de la culture et du tourisme

**Tourisme international (Balance des paiements du tourisme).** Les recettes générées par les touristes étrangers visitant la Corée ont atteint 6.3 milliards d’USD en 2001 (soit une baisse de 7.8 % par rapport à l’année précédente), tandis que les dépenses des Coréens à l’étranger se sont élevées à 6,9 milliards d’USD (soit une augmentation de 11.5 % par rapport à 2000). Malgré l’excédent inscrit lors des trois années précédentes (1998-2000), la balance des paiements du tourisme a enregistré un déficit de 600 millions d’USD en 2001.

**Tableau 5 – Balance des paiements du tourisme**

(Unité : millions d’USD, %)

Année	Recettes touristiques (A)		Dépenses touristiques (B)		Balance (A)-(B)
		Évolution		Évolution	
1997	5 115,9	-5.8	6 261,5	-10.1	-1 145,6
1998	6 865,4	34.2	2 640,3	-57.8	4 225,1
1999	6 801,9	-0.9	3 975,4	50.6	2 826,5
2000	6 811,3	0.1	6 174,0	55.3	637,3
2001	6 282,5	-7.8	6 886,9	11.5	-604,4

**Impact économique du tourisme.** En 1998, la part de l’industrie du tourisme dans le PIB était de 4.72 %. Selon les estimations, les dépenses des touristes internationaux avaient généré 11.9 milliards d’USD au total pour la production, 2.7 milliards pour les revenus, et 475 795 emplois. Les recettes cumulées générées par les touristes étrangers et coréens ont atteint 29.3 milliards d’USD et ont été à l’origine d’un million d’offres d’emplois.

## II. POLITIQUE NATIONALE DU TOURISME

### Conception et objectifs de la politique nationale du tourisme

Un plan quinquennal (1999-2003) intitulé «*Vision 21 du tourisme* » a été instauré en 1999. Il constitue le cadre principal de la politique coréenne du tourisme, organisée autour de quatre grands axes :

1. Faire de la Corée une plate-forme du tourisme en Asie du Nord-Est.
2. Attirer l’investissement national et étranger.
3. Mettre en place une industrie touristique axée sur le savoir ; et
4. Encourager le tourisme intérieur.

Concernant le développement du tourisme, le deuxième Plan de développement du tourisme (2002-2011) prévoit les objectifs suivants :

- Faire de la Corée une destination touristique capable de soutenir la concurrence internationale.

- Faire de la Corée une destination touristique durable associant harmonieusement développement du tourisme et conservation du patrimoine (voir également l'annexe 2)
- Faire de la Corée une destination touristique axée sur le savoir pour créer des ressources touristiques de plus grande valeur.
- Faire de la Corée une destination touristique intérieure en encourageant la participation des citoyens, en rehaussant ainsi la qualité de la vie en Corée.
- Faire de la Corée une destination touristique qui aidera la péninsule coréenne à entrer dans une ère de paix.

### **Stratégie politique**

Pour atteindre les objectifs de la « Vision 21 du tourisme », le gouvernement travaille actuellement sur les initiatives suivantes : 1) développer les ressources touristiques, 2) développer une offre de produits touristiques diversifiés, 3) améliorer les infrastructures touristiques, 4) instaurer une promotion systématique du tourisme, 5) mettre en place des installations touristiques de classe internationale, 6) organiser avec succès de grands événements, comme la Coupe du monde de football et les Jeux asiatiques, 7) utiliser le tourisme pour améliorer la qualité de vie, 8) renforcer la coopération internationale et 9) les échanges touristiques intercoréens.

### **Principales mesures**

**Mesures politiques :** Les autorités coréennes ont montré l'intérêt prononcé qu'elles portent au secteur du tourisme en faisant de sa promotion une priorité d'action en 1999.

Le Ministère de la culture et du tourisme, qui a remplacé le Ministère de la culture et des sports, a été doté d'un appareil administratif renforcé. Les activités de promotion du tourisme ont bénéficié d'un soutien à l'échelon national, et le Président de la République est même apparu en personne dans une annonce publicitaire exceptionnelle.

L'organisation de différentes manifestations et projets de grande envergure comme le sommet de l'ASEM (Union européenne/Asie) en 2000, « l'Année du tourisme en Corée » (2001-2002), la Coupe du monde de football 2002 et les Jeux asiatiques, a permis aux activités de promotion de s'accroître régulièrement. En outre, la Réunion élargie pour la promotion du tourisme, qui regroupe les organisations gouvernementales concernées, s'applique à éliminer les obstacles qui entravent le développement du secteur.

**Mesures économiques :** Le budget de 179 millions d'USD alloué au tourisme par l'administration centrale est essentiellement injecté dans des projets de développement dirigés par des organisations locales autonomes. Le Fonds pour la promotion et le développement du tourisme finance les entreprises touristiques au taux d'intérêt annuel de 5 %, ce qui est inférieur au taux commercial. En 2001, ce fonds totalisait 421 millions d'USD. Au moment de la Coupe du monde de football, des allègements fiscaux temporaires (valables jusqu'à fin 2002) ont été mis en place à des fins incitatives dans l'éventualité où il n'y aurait pas suffisamment d'installations pour accueillir les visiteurs.

**Mesures législatives :** Les principaux textes réglementant les entreprises touristiques et contrôlant le développement du tourisme sont la Loi pour la promotion du tourisme, la Loi de la conférence internationale pour la promotion de l'industrie, et la Loi d'aide à l'hébergement touristique. La

simplification des procédures d'immigration, l'assouplissement de la réglementation du secteur touristique et la promotion de l'investissement international sont autant d'autres impulsions législatives visant à stimuler la croissance de l'industrie.

## **Résultats de la politique du tourisme**

***Croissance de l'investissement dans le tourisme*** : Le gouvernement a sensiblement élargi la portée de l'aide financière accordée à l'industrie touristique. Le budget du tourisme, qui se limitait à 19 millions d'USD en 1997, s'est hissé jusqu'à 179 millions en 2002, soit une augmentation de 942 %.

***Conception du tourisme comme une industrie stratégique*** : Le Président de la Corée est apparu dans une annonce publicitaire destinée au marché extérieur. La Réunion élargie pour la promotion du tourisme (1999, 2000 et 2001), dont il assure la présidence, apporte son soutien au secteur touristique au niveau national.

***Création d'infrastructures touristiques à grande échelle*** : Des infrastructures touristiques qui renforcent les liens entre les régions ont été créées grâce à l'étroite collaboration de l'administration centrale et des collectivités locales. Le gouvernement a lancé plusieurs projets, parmi lesquels le développement des sept zones touristiques et culturelles (1999-2003), de la ceinture touristique de la côte sud (2000-2009), et de la zone de culture confucéenne du nord du Gyeongsangbuk-do (2000-2010).

***Amélioration des installations pour les touristes internationaux*** : Les installations d'hébergement des touristes internationaux se sont considérablement améliorées pendant la préparation de la Coupe du monde de football 2002 et des Jeux asiatiques. Les liaisons maritimes et aériennes internationales ont été développées et les transports nationaux sensiblement améliorés. Les services pour l'agrément des touristes internationaux ont subi les modifications qui suivent : 1) création d'offices de tourisme dans les villes et les provinces, 2) augmentation du nombre de panneaux d'indications touristiques traduits en langues étrangères, 3) ouverture de 1330 lignes de renseignements touristiques, 4) mise en place de services d'interprétation et de machines imprimant automatiquement les reçus dans les taxis, etc. Depuis 1998, est organisé un concours sur le thème des souvenirs touristiques afin de renouveler les souvenirs proposés aux visiteurs, et des chèques cadeaux spéciaux pour les services touristiques ont été créés en vue de stimuler l'industrie touristique nationale.

***Promotion de l'industrie des congrès internationaux*** : Le gouvernement a fait adopter des textes pour la promotion de l'industrie des congrès internationaux et a apporté un soutien considérable à l'amélioration des centres et à l'organisation de plusieurs manifestations comme la 14<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'OMC (2001), la Première Réunion des Ministres du tourisme de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique, 2000), l'International Travel Expo '99 Kangwon' et la Samcheok International Cave Expo Korea (2002). A cette fin, la Corée participe activement aux travaux de l'APEC, de l'OCDE et de la CESAP.

***Coopération touristique intercoréenne*** : Depuis que les circuits touristiques sont autorisés dans la région du Mont Geumgangsan (1998), plus de 430 000 touristes coréens s'y sont rendus. Ce projet a été lancé par le groupe privé Hyundai qui a été rejoint en 2001 par l'Office national du tourisme coréen (KNTTO).

## **Rôle des collectivités locales dans la formulation des politiques du tourisme**

Depuis l'adoption de textes législatifs applicables aux organisations locales autonomes en 1995, le rôle des collectivités locales dans la formulation des politiques a été déterminant. Chaque organe provincial s'est fixé des objectifs et des stratégies à long terme, et les décisions et opinions de chacun sont prises en

compte dans l'élaboration des politiques nationales de tourisme grâce aux réunions annuelles des responsables locaux chargés du tourisme.

### III. ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

#### **Instances du tourisme et attributions principales respectives**

**Ministère de la culture et du tourisme.** Cette administration publique est responsable des affaires touristiques. Le Bureau du tourisme et ses quatre divisions sont directement chargés d'élaborer la politique du tourisme. Le Ministère a pour mission d'établir un programme national de développement du tourisme, de mettre en œuvre la législation régissant le tourisme, de gérer le Fonds pour la promotion et le développement du tourisme, de superviser et de coordonner les activités de l'Office national du tourisme coréen et de l'Institut coréen de recherche sur le tourisme, de promouvoir l'industrie du tourisme, de préparer des mesures destinées à attirer les touristes étrangers, de mettre en place des campagnes de promotion du secteur et de faciliter la coopération avec les instances internationales et les gouvernements étrangers (voir également l'annexe 4).

**Instances chargées du tourisme au sein des collectivités locales.** En général, c'est le Bureau de la culture et du tourisme qui, au sein des collectivités locales, est chargé des affaires touristiques. Comme le souligne l'intitulé même du Bureau, les affaires touristiques sont étroitement liées aux affaires culturelles. Parmi les responsabilités majeures qui lui incombent, le Bureau a pour mission de développer l'industrie locale du tourisme, de gérer les ressources touristiques locales, d'améliorer la qualité des services offerts par les professionnels du secteur du tourisme, d'organiser des actions de promotion du tourisme, de fournir des informations et de gérer les aires de repos dans les zones touristiques.

**Office national du tourisme coréen.** En vertu de son rôle, cet organisme national mène un certain nombre d'activités de marketing à l'étranger. Il lui revient notamment d'attirer les touristes étrangers, d'effectuer des études de marché, d'aider à l'organisation de congrès internationaux et de soutenir le développement des souvenirs et produits touristiques en collaboration avec les organismes autonomes locaux et les professionnels du secteur.

**Institut coréen de recherche sur le tourisme.** Financé par les pouvoirs publics, cet institut concourt à l'élaboration des politiques touristiques nationales et conduit des travaux de recherche sur la politique de développement du tourisme. Les fonctions essentielles de l'Institut consistent à mener des recherches sur les stratégies en matière de tourisme mises en place par le gouvernement et par l'industrie touristique, à apporter sa contribution à l'instauration de programmes de promotion du tourisme à moyen et long terme, à consulter les collectivités locales et les professionnels de l'industrie touristique et, enfin, à analyser et à anticiper les tendances du secteur, dans le pays comme à l'étranger.

#### **Mesures visant à faciliter la mobilité des visiteurs**

**Voyages internationaux.** Depuis que les obstacles aux voyages à l'étranger ont été levés en 1989, plus aucune restriction ne s'applique aux citoyens coréens qui souhaitent se rendre dans un autre pays. L'accord d'exemption de visa, supprimant l'obligation de produire ce document, a été signé avec 60 pays pour les diplomates et les hauts fonctionnaires ainsi que pour les titulaires d'un passeport ordinaire, et avec 14 pays pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou officiel.

Les pouvoirs publics se sont constamment employés à simplifier les procédures douanières et d'immigration pour les touristes internationaux. Des lecteurs automatiques de passeport ont été installés

afin d'accélérer les contrôles d'immigration. S'agissant des contrôles douaniers, le Service des douanes coréennes utilise un système de traitement anticipé des dossiers des passagers (*Advance Passenger Processing System*), en relation directe avec le bureau d'immigration. Grâce à ce système, les agents sont alertés de l'arrivée de passagers ayant auparavant enfreint la législation douanière afin que leurs bagages fassent l'objet d'une inspection approfondie. En revanche, les passagers qui n'ont rien à déclarer n'ont plus à remplir de formulaire de déclaration en douane et peuvent bénéficier de procédures plus rapides.

Au départ de Corée, une redevance passager d'environ 12 USD est demandée. Les citoyens coréens, en outre, **sont** normalement **tenus** de payer une taxe de départ à l'aéroport, d'un montant d'environ 8 USD, destinée au Fonds pour la promotion et le développement du tourisme dont le but est de promouvoir l'industrie touristique coréenne.

**Tourisme intérieur.** La demande en matière de tourisme devrait rapidement augmenter au fur et à mesure que les entreprises adopteront la semaine de travail de cinq jours. Les pouvoirs publics ont ainsi lancé une campagne intitulée « Visitez d'abord la Corée », visant à inciter la population coréenne à pratiquer le tourisme à l'intérieur du pays. En outre, le Ministère de la culture et du tourisme améliore actuellement le système national d'informations touristiques.

### **Initiatives en faveur des entreprises du tourisme**

Les pouvoirs publics soutiennent financièrement la construction et la rénovation d'installations touristiques, le développement d'attractions et de complexes touristiques, la construction de nouvelles installations destinées à offrir des services de proximité aux touristes et l'activité des entreprises touristiques, sous la forme d'un emprunt levé par le Fonds pour la promotion et le développement du tourisme et assorti d'un taux d'intérêt de un à deux % inférieur au taux commercial.

Dans la perspective de la Coupe du monde de football, le gouvernement a accordé un allègement fiscal provisoire aux hôtels de tourisme et a exonéré la clientèle étrangère de ces hôtels de la taxe sur la valeur ajoutée. Tandis que sont supprimées les entraves à l'afflux de capitaux étrangers vers les entreprises touristiques, l'ouverture de celles-ci à l'investissement étranger se fait plus sensible.

### **Initiatives destinées à attirer les investissements étrangers vers le secteur touristique**

Depuis la crise financière qui a secoué l'économie coréenne fin 1997, plusieurs mesures ont été prises, dont la Loi pour la promotion de l'investissement étranger, afin d'attirer davantage d'investissements directs étrangers (IDE). Conformément à cette loi, dès lors qu'un montant de capitaux étrangers supérieur à 20 millions d'USD est investi dans une entreprise du secteur touristique telle qu'un hôtel de tourisme, un hôtel flottant ou une installation dédiée à l'accueil de congrès internationaux (le seuil est de 30 millions d'USD dans le cas d'un complexe de loisirs ou d'une station de villégiature), la région bénéficiaire peut être déclarée « zone d'investissement étranger ». Les entreprises implantées dans ce type de zone bénéficient de réductions et d'exonérations fiscales selon les dispositions de la Loi sur le contrôle des traitements fiscaux spéciaux. La Loi sur les participations minoritaires au capital social prévoit aussi des réductions et des exonérations fiscales pour les Coréens et les étrangers qui investissent dans les attractions et les complexes touristiques.

## **IV. LIENS AVEC L'INDUSTRIE DU TOURISME**

### **Structure des partenariats entre secteur public et secteur privé**

Par le biais de partenariats de base entre le secteur public et le secteur privé, le gouvernement s'emploie à créer un environnement favorable au développement de l'industrie du tourisme et recueille les avis des professionnels du secteur afin d'apporter des améliorations. Il existe actuellement dans le cadre de ces partenariats sept associations à vocation touristique : l'Association coréenne du tourisme, l'Association coréenne des hôtels de tourisme, l'Association coréenne des agences de voyage généralistes, l'Association coréenne du tourisme dans les casinos, l'Association coréenne des copropriétés de villégiature, l'Association coréenne des stations de villégiature et l'Association coréenne des agences de voyage spécialisées. Ces associations professionnelles ont pour principales tâches de favoriser le développement dans leurs domaines respectifs, d'encourager les échanges de renseignements utiles entre ses membres et de proposer des recommandations.

Le secteur privé formule ses requêtes et ses recommandations auprès de l'association compétente. L'Office national du tourisme coréen apporte pour sa part son appui aux entreprises du tourisme dans les domaines des produits touristiques et de la promotion à l'étranger.

### **Financement et investissement dans l'industrie du tourisme**

Faute de mesures incitatives, le financement privé s'est révélé insuffisant, en dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics pour développer les ressources touristiques. Le gouvernement a pris l'initiative d'investir dans le tourisme par l'intermédiaire du Fonds pour la promotion et le développement du tourisme, destiné à stimuler les apports de capitaux privés.

Le financement du développement des ressources touristiques (attractions touristiques, complexes touristiques et zones touristiques spéciales) auquel le gouvernement participe, est assuré à la fois par des fonds publics et privés. Tandis que le gouvernement central et les collectivités locales prennent en charge la construction des infrastructures touristiques de base ainsi que leur entretien, les investisseurs privés financent le développement des installations du secteur.

### **Enjeux futurs pour l'action des pouvoirs publics**

Comment drainer davantage de capitaux vers le tourisme ? Voilà l'un des problèmes fondamentaux à résoudre en ce qui concerne la politique du tourisme. Des facteurs dissuasifs tels que l'obligation d'investir massivement, le délai de recouvrement des créances et le niveau élevé des prix de l'immobilier ont conduit les investisseurs à se détourner de l'industrie touristique. La pénurie de personnel qualifié dans le domaine du tourisme est un autre problème à régler. Le développement durable des ressources touristiques figure également à l'ordre du jour, tout comme les questions relatives à la sécurité des touristes coréens et étrangers.

## **V. LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES**

### **Coopération**

La Réunion élargie pour la promotion du tourisme, présidée par le chef d'État coréen, a lieu chaque année depuis 1999. Les ministres du gouvernement, les représentants des partis politiques, les maires des grandes villes, les gouverneurs des provinces ainsi que les organisations et les groupes dont l'activité est liée au tourisme prennent part à cette réunion qui a pour objectif de promouvoir l'industrie du tourisme en débattant collectivement des problèmes auxquels le secteur est confronté. Les politiques en rapport avec le tourisme sont à l'heure actuelle examinées et harmonisées lors des réunions des ministres chargés de questions liées à l'économie, et un Comité d'examen de la politique du tourisme, placé sous l'autorité du Premier Ministre, est actuellement mis en place en vue d'étudier la politique du tourisme actuelle et les options qui s'offrent pour l'avenir.

### **Intégration des autres politiques à la politique du tourisme**

Les pouvoirs publics coréens étudient en ce moment une approche systématique de la gestion du territoire national qui repose sur la mise en place d'un Programme global d'aménagement du territoire, d'un Programme global d'amélioration des performances environnementales et d'un Programme de protection de l'environnement, tous trois fondés sur des recherches approfondies dressant un bilan de l'état actuel de l'environnement et de l'écosystème. Ces programmes définissent des orientations pour l'action en matière de conservation de l'environnement et de l'écosystème, lesquelles constituent un élément important de la politique de développement du tourisme. Le gouvernement élabore par exemple, conformément à la Loi pour la promotion du tourisme en Corée, un Programme de développement du tourisme échelonné sur 10 ans, qui fixe des principes d'action relatifs à la protection, au développement, à l'utilisation et à la gestion des ressources touristiques. Un tel programme garantit de fait une harmonisation entre la politique du tourisme et les politiques environnementale et économique.

## **VI. COOPÉRATION INTERNATIONALE**

### **Rôles et objectifs quant à l'action des pouvoirs publics**

Les pouvoirs publics coréens ont levé plusieurs obstacles au tourisme international ; ils ont par ailleurs pris un certain nombre de mesures visant non seulement à susciter l'intérêt et à encourager la compréhension mutuelle au niveau international, mais aussi à rechercher des avantages mutuels auprès de la communauté internationale grâce au développement du tourisme international. L'accent a plus particulièrement été mis sur le renforcement de la coopération internationale à travers l'organisation de rencontres bilatérales et multilatérales.

### **Relations bilatérales**

Le gouvernement a signé en 1989 un accord bilatéral sur le tourisme avec la Hongrie, puis a fait de même avec l'Inde, l'Ouzbékistan, le Mexique, le Brésil, l'Italie, la Russie et l'Ukraine, afin de promouvoir auprès de la communauté internationale la collaboration dans le domaine du tourisme. Des programmes de formation à l'intention de hauts fonctionnaires étrangers, dont le but est de favoriser la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement grâce au partage du savoir-faire et des connaissances en matière de tourisme, sont également mis en œuvre chaque année. L'Office national du tourisme coréen

organise depuis 1998 des sessions de formation portant sur la politique du tourisme et les stratégies commerciales, auxquelles assistent annuellement près de vingt hauts fonctionnaires étrangers, de cinq à dix nationalités différentes. En 2001, l'Institut coréen de recherche sur le tourisme a de son côté entrepris de former quinze responsables kazakhs du tourisme et en 2002, vingt-deux nouveaux responsables originaires de quatorze pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie centrale prendront part à ce programme de formation.

### **Relations multilatérales**

Dans l'optique d'une coopération accrue avec l'étranger, la Corée est membre de diverses organisations internationales, parmi lesquelles l'OMT (Organisation mondiale du tourisme), l'OCDE, l'APEC, la PATA (Association de tourisme du Pacifique-Asie), l'ASTA (American Society of Travel Agents), l'ATMA (Association asiatique pour la commercialisation des produits touristiques) et l'AACVB (Association asiatique des offices de congrès et de tourisme). La Corée a accueilli plusieurs sommets de dimension internationale, comme la Conférence de l'OCDE sur le tourisme en 1998, la Réunion des ministres du Tourisme de l'APEC en 2000 et l'Assemblée générale de l'OMC en 2001, et elle a mis au point plusieurs projets en collaboration avec des organisations internationales. Le gouvernement a notamment mandaté des experts du tourisme auprès d'organisations internationales dont l'activité est liée au tourisme, afin de mener des travaux de recherche sur la politique du tourisme au niveau international et de soutenir les travaux de ces organisations. Des experts coréens ont ainsi été détachés auprès de l'OCDE, de janvier 1996 à juillet 1998, et sont actuellement détachés auprès de l'OMC et de la CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique).

## ANNEXE 1 - EMPLOI

Selon le système de classification des branches d'activité utilisé par l'OCDE, la Corée comptait 993 833 entreprises à vocation touristique en 2000, soit une hausse de 21.9 % par rapport à 1997. Le nombre d'employés dans le secteur a augmenté de 11.3 %, passant de 2 371 341 personnes en 1997 à 2 639 694 personnes en 2000. Sur ce total, 58.9 % travaillaient dans l'hébergement ou la restauration, 21.5 % dans les transports terrestres, 0.5 % dans les transports maritimes, 0.4 % dans les transports aériens, 6.5 % dans les agences de voyage ou dans les services liés aux transports et enfin 12.1 % dans des entreprises dont l'activité a trait aux loisirs, à la culture ou au sport. La forte croissance qu'a connue le secteur tertiaire dans les années 1990 a entraîné une progression rapide du nombre d'entreprises et d'employés dans l'industrie touristique.

Branche d'activité	Nombre d'entreprises				Nombre d'employés			
	1997	1998	1999	2000	1997	1998	1999	2000
Hébergement et restauration	521 496	578 281	601 117	607 718	1 402 179	1 335 955	1 453 198	1 555 985
Transports terrestres	183 478	187 319	214 345	238 885	525 534	506 671	539 661	569 129
Transports maritimes	959	1 173	923	1 017	15 924	16 870	12 987	14 454
Transports aériens	203	245	220	222	6 252	16 195	21 336	8 670
Agences de voyage et services liés aux transports	22 372	23 131	23 475	25 474	166 388	155 105	163 485	173 047
Services liés aux loisirs, à la culture et au sport	86 597	98 997	115 374	120 517	255 064	249 571	284 637	318 409
Total	815 105	889 146	955 454	993 833	2 371 341	2 280 367	2 475 304	2 639 694

Source : Office national coréen des statistiques (2000)

## **ANNEXE 2 - DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME**

### **Législation**

Le gouvernement a promulgué une législation spécifique aux fins de réaliser des travaux de recherche préliminaires devant permettre d'estimer l'impact potentiel des programmes de développement du tourisme sur le milieu naturel et les communautés locales. Les conséquences environnementales du développement touristique sont prises en considération dès les premières étapes des projets de développement pour s'assurer que ces derniers sont en accord avec l'équilibre de l'environnement et s'inscrivent dans une utilisation durable des ressources touristiques.

Cette législation vise à favoriser un développement du tourisme respectueux de l'environnement grâce à une réduction maximale des effets négatifs induits par ce développement. Lors de la création d'un programme régional de développement du tourisme ou de l'élaboration d'un projet de site touristique, les services gouvernementaux (Ministère de l'environnement, Ministère de la construction et des transports et Ministère de l'administration publique et des affaires intérieures) doivent être consultés afin que soient évaluées toutes les retombées du projet envisagé.

### **Activités principales**

Pour favoriser la création d'une zone consacrée à l'écotourisme, les pouvoirs publics conçoivent actuellement des mesures spécifiques, lesquelles prennent en compte les ressources touristiques locales revêtant un caractère unique. Des projets de parcs, ainsi que d'autres aménagements, tous dédiés à l'écotourisme, sont en cours d'élaboration pour offrir aux visiteurs la possibilité de découvrir sur site les milieux naturels et les écosystèmes.

Des principes relatifs à la création d'attractions touristiques durables ont été établis afin de poser les jalons d'un développement durable du tourisme. La mise au point de normes et la définition d'une installation type pour l'écotourisme devraient intervenir dans le futur.

Afin de préserver la durabilité des ressources touristiques, le système dit de l'« année de repos », et un réseau de réserves ont en outre été mis en place et certaines activités telles que l'allumage de feux de camp, la chasse et la pêche ont été interdites dans les régions au patrimoine écologique riche.

Une base de données nationale sur la nature, la société, la culture, l'histoire et le tourisme a par ailleurs été créée pour que ces informations soient rationalisées et leur usage optimisé, et pour garantir l'harmonie entre environnement, société et économie.

Des programmes de préformation, qui offrent la possibilité d'acquérir des connaissances sur le milieu naturel et permettent de promouvoir la conservation des écosystèmes, sont actuellement menés afin d'éduquer les touristes et de faire naître des comportements respectueux de l'environnement.

## **Évaluation**

Des indicateurs du tourisme durable sont en cours d'élaboration, avec pour objet la mesure du degré de durabilité de l'utilisation et de la gestion des ressources touristiques.

## **Coopération internationale**

L'objectif de la Corée étant de développer le tourisme durable, le pays a renforcé les liens de coopération avec des organisations internationales telles que l'OMC et l'APEC. Le tourisme durable comptait parmi la liste des objectifs à atteindre énoncés dans la Déclaration de Séoul, adoptée lors de la première Réunion des ministres du Tourisme de l'APEC, qui s'est tenue en Corée en 2000. La Corée avait alors été choisie pour superviser la mise en œuvre de ces objectifs et de la politique dans laquelle ils s'inscrivent.

## ANNEXE 3 - AMÉLIORATION DES STATISTIQUES DU TOURISME

### Mesures destinées à évaluer l'importance quantitative du tourisme

La Corée a établi en février 2000 un Compte satellite du tourisme (CST) afin d'évaluer l'impact économique du tourisme sur l'économie nationale. Le CST permet de mesurer les dépenses touristiques, la valeur ajoutée dégagée par la demande touristique, ainsi que les emplois et les investissements induits par l'industrie du tourisme.

Les données issues des statistiques de l'Office national du tourisme coréen, de la Banque de Corée et de l'Office national coréen des statistiques, ont servi à cerner plus précisément la structure de l'offre et de la demande touristiques. Afin de compléter les éléments existants, une étude relative aux dépenses touristiques a été réalisée, d'une part auprès des ménages et d'autre part auprès des voyageurs pour connaître leur structure de prix.

Au cours de cette opération, l'importance et la structure des dépenses touristiques ont été déterminées en fonction de la demande de l'économie nationale. Grâce à une méthode indirecte, l'importance et la structure de la valeur ajoutée du tourisme ont pu être mesurées selon une analyse multi-sectorielle fondée sur l'offre de l'économie nationale.

Les estimations fournies par le CST montrent qu'en 1998, la demande touristique représentait l'équivalent de 4.7 % de la consommation privée totale et la valeur ajoutée générée par cette demande, 3.2 %.

## ANNEXE 4 - SOURCES ET DOCUMENTS

Le Ministère de la culture et du tourisme exécute les fonctions suivantes :

5. Instauration de la promotion du tourisme et des plans de développement à long terme.
6. Instauration de plans élémentaires et régionaux de développement du tourisme.
7. Rédaction, planification, contrôle et recherche de lois et règlements en rapport avec le tourisme.

Le Ministère de la justice communique des données relatives au tourisme international à l'Office national du tourisme coréen qui les publie après examen. Les données relatives au tourisme intérieur proviennent de rapports émanant des villes et des provinces, et d'études conduites par l'Office national du tourisme. La Banque de Corée fournit des informations sur les recettes, les dépenses et la balance des paiements du tourisme international. Quant aux données relatives au taux de fréquentation et aux chiffres d'affaires des hôtels de tourisme, elles sont délivrées par l'Association coréenne des hôtels de tourisme.

L'Institut coréen de recherches sur le tourisme publie des informations analytiques et des rapports sur les politiques du tourisme, qui ont une incidence sur l'environnement touristique, fruits de ses recherches et projets de recherche dans ce domaine. Sont énumérées ci-dessous les adresses des sites Internet des organisations liées au tourisme.

Ministère de la culture et du tourisme: <http://www.mct.go.kr>

Institut coréen de recherche sur le tourisme: <http://www.ktri.re.kr>

Ministère de la justice: <http://www.moj.go.kr>

Office national du tourisme coréen: <http://www.knto.or.kr>

Association coréenne du tourisme: <http://www.koreatravel.or.kr>